

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 14  
Présents : 12

**SEANCE DU JEUDI 9 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi neuf mai à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

**Présents** : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Laurent THO, Christophe MAURIES, Damien VIGUIER, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER, Pascale ROMERO.

**Absentes et excusées** : - Laurence ROUSSET qui a donné procuration à Claude ALBA.  
- Céline ROCACHER

Date de la convocation : 03/05/2019  
Date d'affichage : 03/05/2019

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

---

**1°) Choix du bureau d'études de sols dans le cadre de la construction de la garderie –**

Compte-tenu des offres reçues à ce jour et examinées par la commission en charge du projet, Monsieur le Maire présente la proposition de la SARL BESF – ZI Agropôle – Bâtiment Deltagro 3 – BP 227 – 47931 AGEN, concernant l'étude de sols et des fondations pour un montant HT de 1 750 € soit 2 100 € TTC.  
Il demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de confier l'étude de sols pour le projet de construction de la garderie à la SARL BESF – ZI Agropôle – Bâtiment Deltagro 3 – BP 227 – 47931 AGEN, pour un montant HT de 1 750 € soit 2 100 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette proposition.

**2°) Choix du bureau d'étude thermique dans le cadre de la construction de la garderie –**

Compte-tenu des offres reçues à ce jour et examinées par la commission en charge du projet, Monsieur le Maire présente la proposition de la SARL NEOTIM – ZA Albitech – 54 rue Gustave Eiffel – 81000 ALBI, concernant l'étude thermique RT 2012 pour un montant HT de 1 600.00 € soit 1 920.00 € TTC.  
Il demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de confier l'étude thermique pour le projet de construction de la garderie à la SARL NEOTIM – ZA Albitech – 54 rue Gustave Eiffel – 81000 ALBI, pour un montant HT de 1 600.00 € soit 1 920.00 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette proposition.

### 3°) Choix du bureau d'étude béton dans le cadre de la construction de la garderie –

Compte-tenu des offres reçues à ce jour et examinées par la commission en charge du projet, Monsieur le Maire présente la proposition de l'EURL Ai3C – 18 rue Gustave Eiffel – 81000 ALBI, concernant l'étude béton pour un montant HT de 1 950 € soit 2 340 € TTC.

Il demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de confier l'étude thermique pour le projet de construction de la garderie à l'EURL Ai3C – 18 rue Gustave Eiffel – 81000 ALBI, pour un montant HT de 1 950 € soit 2 340 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette proposition.

### 4°) Choix des entreprises dans le cadre de l'aménagement de la 3<sup>ème</sup> classe, de la cantine et de la cour de récréation

Compte-tenu des offres reçues à ce jour et examinées par la commission en charge du projet, Monsieur le Maire présente les propositions des entreprises dans le cadre de l'aménagement de la 3<sup>ème</sup> classe, de la cantine et de la cour de récréation et demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de confier les travaux aux entreprises suivantes et **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ces propositions :

Libellé des travaux	Entreprises
Aménagement cour de récréation	M. Jean-Pierre COMBES Artisan maçon Cantegaline – 81570 CARBES
Electricité, ventilation, chauffage 3 <sup>ème</sup> classe	EURL CARIVENC Christian 24 bis ch. Des Mignonnades 81710 SAÏX
Plomberie, sanitaire 3 <sup>ème</sup> classe	SARL ROUFFIAC et FILS ZA de Beauregard 81570 SEMALENS
Menuiseries	Mr STORE – TECHNIC BAIE 5, rue de l'Industrie ZI de Mélou – 81100 CASTRES
Peintures et cloisons 3 <sup>ème</sup> classe, cantine	EURL PINTO José 69, route de Sémalens 81570 SEMALENS
Mobilier scolaire	MANUTAN Collectivités

## 5°) Contribution financière municipale annuelle pour l'opération « Ecole et Cinéma » - Convention avec l'Association Média-Tarn

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le dispositif « Ecole et Cinéma », son organisation et son fonctionnement.

« Ecole et Cinéma » est une action culturelle et pédagogique mise en place en 1994 par les Ministères de l'Education Nationale et de la Culture, avec le concours du Centre National du Cinéma et de l'image animée. Elle s'exerce aujourd'hui auprès de 98 départements français dont le Tarn est l'un des terrains les plus concernés avec ses 14 000 écoliers de cycles 2 et 3 inscrits et son partenariat avec toutes les salles de cinéma du département, sans exception.

Il est à noter que l'année 2019-2020 sera marquée par la possibilité pour les classes de Grande section de maternelle, d'intégrer le dispositif « Ecole et Cinéma » et ce malgré la réorganisation des cycles.

« Ecole et Cinéma » se déroule, dans le Tarn, sous la responsabilité conjointe de la DSDEN du Tarn (Direction des services départementaux de l'Education Nationale), de la DRAC Occitanie (Direction régionale de l'action culturelle) et du Conseil Départemental du Tarn qui, par convention, ont chargé la structure culturelle Média-Tarn de sa coordination départementale. Cette opération s'exerce avec le concours financier des communes et des communautés de communes.

« Ecole et Cinéma » vise à faire découvrir aux jeunes élèves les films du patrimoine cinématographique mondial afin de les sensibiliser progressivement au plaisir du 7<sup>ème</sup> art. Cette introduction du cinéma en classe permet également d'amener l'enfant à aborder la lecture des messages audiovisuels, éducation à l'image devenue aujourd'hui déterminante dans sa propre culture.

Monsieur le Maire précise que l'Ecole de Fréjeville est engagée dans le dispositif de l'opération « Ecole et Cinéma » depuis quelques années et que les élèves de l'Ecole assistent à 3 séances de cinéma par année scolaire. Le prix d'entrée au cinéma est fixé nationalement à 2.50 € par élève et par séance, et la contribution financière municipale annuelle est fixée à 1.50 € par élève. Elle est établie sur la base du nombre d'élèves inscrits à l'opération « Ecole et Cinéma » par l'équipe éducative de l'Ecole de Fréjeville. Le montant de la CFMA est désormais fixé en fin d'année scolaire, à l'issue de l'opération, au prorata des effectifs réels constatés.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de cette contribution financière afin de perpétuer cette action, sachant que l'Ecole de Fréjeville s'était engagée dans le dispositif pour l'année scolaire 2016/2017, 2017/2018, 2018/2019 et qu'elle s'est engagée à nouveau dans le dispositif pour l'année scolaire 2019/2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** que la Commune participe aux coûts de gestion et d'organisation de l'opération « Ecole et Cinéma » engagés par l'Association Média-Tarn, à hauteur de 1.50 € par élève et par an pour l'Ecole de Fréjeville, pour l'année scolaire 2019/2020.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'une durée d'un an entre la commune et l'association Média-Tarn annexée à la présente délibération.

## 6°) Tours de garde pour les élections européennes du 26 mai

8 HEURES 10 HEURES	Claude ALBA – Danièle POURCEL – Pascale ROMERO
10 HEURES 12 HEURES	Thierry CAUSSE – Damien VIGUIER – Christophe MAURIES
12 HEURES 14 HEURES	Laurent THO – Marie-Florence FARAL – Didier MAHOUX
14 HEURES 16 HEURES	Danièle POURCEL – Thierry CAUSSE – Christian BERNAT
16 HEURES 18 HEURES	Laurence ROUSSET – José NUNES – Didier MAHOUX

### QUESTIONS DIVERSES

Les conseillers municipaux interviennent à tour de rôle.

- **Damien VIGUIER** : à propos de la fête annuelle, il serait souhaitable d'avoir des précisions auprès de M. Frédéric MAUREL sur l'animation « Frej'lanta » prévue le samedi après-midi. De manière générale, le Comité des Fêtes pourrait échanger avec la municipalité sur le déroulement de la fête.

- **Didier MAHOUX** : à propos de l'entretien de l'éclairage public, il est à noter certains dysfonctionnements qui ont été signalés à plusieurs reprises. Il présente ensuite le fonctionnement entre CEGELEC et ENEDIS. A propos de la voirie à Aupillac, une relance a été faite auprès de la CCLPA et les travaux sont prévus début juin.

- **Christophe MAURIES** : le passage de la balayeuse à l'Issartade s'avère nécessaire afin d'éliminer le gravier. Au niveau du lotissement des Lilas, il faudrait repositionner le regard pour éviter les mauvaises odeurs.

- **Marie-Florence FARAL** : les dalles en béton sous les anciennes poubelles devraient être relevées afin que l'eau ne stagne pas.

- **Thierry CAUSSE** : il signale que M. AMERICA souhaite buser son fossé. M. AMERICA devra faire une demande écrite à la mairie. Il convient de préciser que le busage (travaux et fournitures) sera entièrement à sa charge.

- **Danièle POURCEL** : le ménage de la salle polyvalente pourrait être fait chaque quinzaine et non de façon hebdomadaire. En ce qui concerne le percolateur, il est convenu qu'il faudra s'adresser à Mme POURCEL pour le réserver, le récupérer et le ramener. Les personnes qui auront besoin de tables ou de chaises de la mairie doivent obligatoirement la contacter.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au **jeudi 20 juin 2019**.  
Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.



Claude ALBA  
Maire